

COMPTE *ÉPARGNE EN ACTIONS* (CEA)

Devenir actionnaire, autrement



 **BNA BANK**

www.bna.tn



Compte Épargne en Actions (CEA)

Devenir actionnaire, autrement

Avec le **CEA de la BNA BANK**, faites évoluer votre épargne vers un placement dynamique en Bourse et bénéficiez d'un cadre fiscal particulièrement avantageux. Une solution pensée pour valoriser votre capital tout en participant activement au marché financier.

À qui s'adresse le CEA ?

Le Compte Épargne en Actions est accessible à toute personne physique : salarié, professionnel libéral (sans obligation de comptabilité réelle) ou retraité/pensionné souhaitant valoriser son épargne dans un cadre fiscal avantageux.

Une épargne dynamique et diversifiée

Le CEA vous permet d'investir vos fonds principalement en actions cotées en Bourse, avec **un minimum de 80% de votre capital investi en actions**, et le reste placé en Bons du Trésor Assimilables.

Votre épargne est plafonnée à 100 000 dinars par an, vous offrant un cadre structuré et sécurisé pour construire progressivement votre portefeuille.

Les dividendes perçus ainsi que les plus-values réalisées peuvent être réinvestis ou retirés selon vos objectifs, vous permettant ainsi une gestion flexible et évolutive de votre capital.

Une gestion adaptée à votre profil

Avec le CEA, vous choisissez le mode de gestion qui vous convient le mieux. Vous pouvez opter pour :

- Une gestion libre
- Confier votre portefeuille à nos experts dans le cadre d'une gestion sous mandat.

Dans ce cas, votre épargne est confiée à une équipe spécialisée qui veille à optimiser vos placements et à saisir les meilleures opportunités du marché boursier

Un cadre fiscal particulièrement avantageux

Le CEA vous permet de bénéficier d'un avantage fiscal significatif, avec :

- La déduction fiscale porte sur 100% des montants investis en CEA.
- Le plafond de déduction fiscale est de 100 000 dinars par an.
- L'économie d'impôts peut atteindre 40 000 dinars par an.

Un placement évolutif et réutilisable

Les produits issus de la vente de titres peuvent être réinvestis dans de nouvelles actions ou en Bons du Trésor, vous permettant de faire évoluer votre portefeuille en continu et d'optimiser votre stratégie d'investissement

Pilotez votre CEA avec l'application BNAC

Gardez le contrôle total de votre Compte Épargne en Actions grâce à la plateforme **BNAC** et suivez l'évolution de vos placements en toute simplicité.

La plateforme vous donne accès à des fonctionnalités dédiées, vous permettant de gérer et de suivre l'ensemble de vos produits de placement, y compris votre CEA, en temps réel et en toute autonomie.

Comment ouvrir un CEA ?

L'ouverture de votre Compte Épargne en Actions se fait simplement auprès de votre agence **BNA BANK**. Il vous suffit de signer la convention, de choisir votre mode de gestion et d'effectuer votre premier versement pour démarrer votre investissement.

